OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER.

20, rue Monsieur,

PARIS. (7e)

COTE DE CLASSEMENT n° 1379

SCIENCES HUMAINES.

LA PLACE DES SCIENCES HUMAINES DANS LES EXPERIENCES DE PAYSANNATS AU CONGO-BELGE.

par

M. SORET

I.E.C.

17 Décembre 1953

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE OUTRE-MER
20, rue Monsieur
PARIS VII°

COTE DE CLASSEMENT N° 1379

SOCIOLOGIE - ETHNOLOGIE

LA PLACE DES SCIENCES HUMAINES DANS LES EXPERIENCES DE PAYSANNATS AU CONGO BELGE

par

M. SORET

LA PLACE DES SCIENCES HUMAINES DANS LES EXPERIENCES DE PAYSANNAT AU CONGO-BELGE.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La documentation de base du Service du Colonat et du paysannat consiste en un rapport de mission au Congo-Belge de MM. KELLERMANN, BORDIER et MULLENDER d'Août, Septembre 1952,

Les conclusions qui suivent sont inspirées des textes suivants:

1°) - KELLERMANN, BORDIER et MULLENDER, Rapport de la Mission effectuée au Congo-Belge du 21 Août au 7 Septembre 1952. Ms ronéotypé 21 x 27 Brazzaville, Service du Colonat et du Paysannat 1952, 44 p.

2°) - MALENGREAU Guy, vers un paysannat indigène, les lotissements agricoles au Congo-Belge, rapport de mission , 1 vol., 92 p., 16 ph. h. t., 8 plans, BRUXELLES, Mémoires in - 8° de l'Institut Royal Colonial Belge, Tome XIX, 1949.

3°) - ESSER J. Communautés africaines, 6 p., Aequatoria, COQUILHATVILLE XIII° année, n° 2, 1950, p.p. 54-59.

4°) - BALLEGEER L. Le paysannat indigène, Expériences entreprises à la station de l'I.N.E.A.C., à GANDAJIKA 13, p., ELISABETHVILLE, Bulletin du Centre d'Etudes de problèmes sociaux indigènes (CEPSI), n° 2 1946-1947, pp. 37-49.

5°) - MAUS Jules - Essai d'un paysannat indigène à LUBERIZI (Territoire d'UVIRI), 16 p., 2 c.h.t., ELISABETHVILLE, Bulletin du Centre d'Etudes des problèmes sociaux indigènes (CEPSI), n° 2 1946-1947, pp. 21-36.

6°) - WILDE L.O.J. de, Compte-rendu de MALENGREAU Guy, les lotissements agricoles au Congo-Belge, Institut Royal Colonial Belge, Mém. in - 8° Tome XIX, fasc. 2, 92 p., BRUXELLES, 1949 - in Zaïre, Vol. IV, n° 3 1950, BRUXELLES, pp. 234-235.

7°) - BRUYNS L. Kollectieve Hoeven, 13 p. BRUXELLES, Zaïre, Vol, IV, n° 1 Janv. 1950, p. 3-15.

Le rapport; KELLERMANN, BORDIER et MULLENDER expose la théorie, ce que l'administration belge aurait voulu voir se réaliser.

Il n'y a pas de règle commune pour l'établissement des paysannats, les formules variant avec la zone géographique et le groupe ethnique. Leur but, du point de vue humain, est de créer un état démographique satisfaisant assurant une exploitation rationnelle en regroupant les populations où les densités sont faibles, en opérant une répartition rigoureuse des sols là où les densités

.../...

sont fortes, de stabiliser le paysan sur sa terre, d'enrichir son alimentation, accroître ses revenus, relever son niveau de vie, développer l'économie pour pouvoir réaliser un équipement social.

Pour cela il faut se garder de faire appel à la contrainte et de bouleverser le milieu coutumier. Il faut étudier la coutume locale les généalogies, le droit foncier, connaissances nécessaires pour assurer la répartition des terres aux ayant-droit. La recherche du degré de cohésion du milieu coutumier et de la survivance des usages permettra de voir s'il faut éliminer les étrangers du groupe, s'il faut établir des lotissements individuels, semi-communaux ou communautaires.

Si un encadrement technique est nécessaire, le maximum de liberté doit être laissé au paysan dans ses habitudes de travail, de vie. Il doit être consulté pour l'établissement des centres sociaux. Il n'en reste pas moins que l'économie a priorité sur le social.

Celui-ci ne doit toutefois pas être négligé: amélioration de l'habitat, regroupement de villages, création de centres sociaux polyvalents en s'efforçant toutefois de ne pas faire du paysannat un milieu socialement et économiquement fermé.

Les autres textes dont l'élément de base reste, pour la question qui nous intéresse, le mémoire de MALENGREAU: les lotissements agricoles au Congo-Belge, font surtout ressortir les difficultés rencontrées, les échecs dont ils voient les causes dans le fait que les lotissements ont été établis par des agronomes qui n'ont que trop souvent délaissé l'aspect humain et social de la question.

Seuls des spécialistes auraient évité de buter sur des pierres d'échoppement telles que:

DEMOGRAPHIE -

- Certains paysannats sont appelés à disparaitre à plus ou moins longue échéance parce que installés parmi des populations qui n'ont pas d'enfants pour assurer un jour la relève.

- Ailleurs, où l'indice démographique est élevé, la délimitation trop stricte des lots sans possibilité d'extension risque de laisser des familles avec des ressources insuffisantes.

- On n'a pas songé à un danger possible. La femme continue à effectuer la majorité des travaux agricoles: or, les lotissements accroissent, par rapport à l'agriculture traditionnelle, les superficies cultivées et surtout les quantités de travail à fournir pour une même surface. Les femmes risquent d' être surchargées de travail, ce qui risque d'abaisser l'indice démographique (accroissement de la mortalité).

.../...

DROIT COUTUMIER -

L'installation d'individus au milieu de tribus différentes sans tenir compte des droits fonciers traditionnels fait que les paysans ne se sentent pas chez eux car, coutumièrement, l'installation autorisée d'un étranger est toujours révocable par les chefs traditionnels.

Le bouleversement de certaines coutumes sociales, l'atteinte portée à l'autorité des chefs traditionnels a parfois créé des malaises.

PSYCHOLOGIE.-

- Une propagande en faveur des lotissement allant parfois jusqu'à la contrainte, faite sans tenir compte de la psychologie indigène s'avère dangereuse pour l'avenir des paysannats où les individus ont tendance à se considérer comme des salariés.

- Il aurait été, il serait nécessaire d'éveiller la conscience professionnelle des cultivateurs, de leur faire comprendre le but poursuivi par les paysannats afin qu'ils n'appliquent pas les nouvelles méthodes de culture par crainte de l'Européen ou à cause de sa confiance en lui mais parce qu'ils se rendent compte du progrès qu'elles représentent et qu'elles sont toutes à leur avantage.

GEOGRAPHIE ECONOMIQUE.-

- Certains paysannats ne sont pas rentables parce que l'évacuation des produits n'est pas possible ou trop onéreuse.

VIE SOCIALE.-

- Enfin l'agrément de la vie sociale des villages ainsi créés n'a souvent pas été assez étudié. Il aurait fallu s'intéresser plus sérieusement à ce qu'en A.E.F. on appelle l'infrastructure de base : Ecoles, marchés, coopératives, centres sociaux surtout (dispensaires etc...).

Dans le bas Uélé où un fonctionnaire a été chargé exclusivement de l'organisation politique, juridique et sociale des lotissements, les paysannats sont entrés dans une voie très intéressante. Il est à regretter qu'il soit débordé par la multiplicité des tâches.

Tous les auteurs sont d'accord pour dire que si les paysannats sont une étape intéressante de l'évolution, il ne faut pas aller trop vite et surtout il faut étudier tous les aspets de la question et les problèmes humains n'en sont pas les moindres.

Brazzaville, le 17 Décembre 195

M. SORET.-